

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 juillet 2020**

Date de convocation : 24 juillet 2020

Délibération n° 2020-164
Nomenclature 5.3.1

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 64

Dont un pouvoir de :

M. Gaby TOUZINAUD à M. Eric PANNAUD

Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER

Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN

Mme Marie-Line CHEMINADE à M. Bruno DRAPRON

Mme Véronique TORCHUT à M. Joël TERRIEN

M. Philippe CREACHCADEC à Mme Dominique DEREN

M. Charles DELCROIX à M. Philippe CALLAUD

M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE

M. Pierre DIETZ à M. Jean-Pierre ROUDIER

M. Rémy CATROU à Mme Florence BETIZEAU

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : EAU 17 - Désignation des représentants

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendes France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 54

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Jean-Luc FOURRE, Annie GRELET, Jean-Paul COMPAIN, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINAC, Jérôme GARDELLE, Stéphane TAILLASSON, Sylvie CHURLAUD, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Philippe CALLAUD, Evelyne PARISI, Ammar BERDAÏ, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Dominique DEREN, Joël TERRIEN, François EHLINGER, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BARUSSEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1,

Vu l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 précisant que « l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés au même article L. 5711-1 »,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020 et notamment l'article 6 I 8°) « Eau » et 9°) « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 »,

Vu les statuts du syndicat mixte fermé dénommé « Eau 17 » annexés à l'arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2019 portant modification des statuts du syndicat EAU 17, et notamment son article 10,

Considérant que suite à l'installation du nouveau conseil communautaire et aux compétences exercées eau potable et assainissement, il convient de procéder à la désignation de 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération de Saintes au Comité Syndical du syndicat EAU 17,

Considérant que sont proposés comme délégués titulaires et comme délégués suppléants au comité syndical d'Eau 17 les 22 candidats suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Fabrice BARUSSEAU	Florence BETIZEAU
Philippe CHASSERIEAU	Renée BENCHIMOL-LAURIBE
Charlotte TOUSSAINT	Pierre RENAULT
François EHLINGER	Isabelle COSSON
Bruno DRAPRON	Patrick ANTIER
Francis GRELLIER	Pascal PELLERIN
Jean-Luc MARCHAIS	Pascal TORCHUT
Joseph DE MINIAC	Emmanuel MACHEFERT
Jacki RAGONNEAUD	Astride JOLIBOIS
Ludovic MOULINEAU	Laurent WOZNIEZKO
Pascal GARRET	Raphaël BRUNETTI

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De décider, comme le prévoit l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 sous réserve de l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants de la Communauté d'Agglomération de Saintes au comité syndical du syndicat EAU 17 et de les désigner par un vote à main levée.
- De désigner les 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants suivants au comité syndical d'EAU 17 :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Fabrice BARUSSEAU	Florence BETIZEAU
Philippe CHASSERIEAU	Renée BENCHIMOL-LAURIBE
Charlotte TOUSSAINT	Pierre RENAULT
François EHLINGER	Isabelle COSSON
Bruno DRAPRON	Patrick ANTIER
Francis GRELLIER	Pascal PELLERIN
Jean-Luc MARCHAIS	Pascal TORCHUT
Joseph DE MINIAC	Emmanuel MACHEFERT
Jacki RAGONNEAUD	Astride JOLIBOIS
Ludovic MOULINEAU	Laurent WOZNIEZKO
Pascal GARRET	Raphaël BRUNETTI

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, comme le prévoit l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants de la Communauté d'Agglomération de Saintes au comité syndical du syndicat EAU 17 et de les désigner par un vote à main levée.
- Désigne les 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants suivants au comité syndical d'EAU 17 :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Fabrice BARUSSEAU	Florence BETIZEAU
Philippe CHASSERIEAU	Renée BENCHIMOL-LAURIBE
Charlotte TOUSSAINT	Pierre RENAULT
François EHLINGER	Isabelle COSSON
Bruno DRAPRON	Patrick ANTIER
Francis GRELLIER	Pascal PELLERIN
Jean-Luc MARCHAIS	Pascal TORCHUT
Joseph DE MINIAC	Emmanuel MACHEFERT
Jacki RAGONNEAUD	Astride JOLIBOIS
Ludovic MOULINEAU	Laurent WOZNIEZKO
Pascal GARRET	Raphaël BRUNETTI

Par : - 5 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX, M. Jean-Philippe MACHON et M. Jean-Pierre ROUDIER en son nom et celui de M. Pierre DIETZ)
- 59 Voix pour
- 0 Voix contre

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.

 Pour extrait conforme,
Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.